Montrelais

La Gazette

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DURANT L'ÉTÉ

Le secrétariat sera ouvert du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00

FERMÉ LES SAMEDIS DU 14 JUILLET AU 15 AOÛT 2020

Fermeture exceptionnelle le vendredi 7 août 2020

Tél. 02.40.83.45.88 - 19 rue de l'Abbaye ; Email : mairie@montrelais.fr ;
site officiel : www.montrelais.fr

Au 1er rang : Philippe LUBERT (3ème Adjoint) , Joël JAMIN (Maire), Jean-Yves JOUSSET (1er Adjoint), Florence DUTORDOIR (2ème Adjointe) ; **au 2ème rang à partir de la gauche** : Émilie HAMARD, Laurent MATHIEU, Nicole CERISIER, Stéphane LECA, Laurent AUBRY , Freddy GUILLOTEAU, Francis BROCHARD , **au 3ème rang à partir de la gauche** : Sophie BRIERE, Céline FOULONNEAU, Philippe GANDON (BIGOT Noëmie, absente sur la photo).

Le Mot du Maire

En ce début de mandat, je commencerai tout d'abord à remercier tous les électeurs qui se sont déplacés le 15 mars dernier.
La crise sanitaire que nous vivons est sans précédent. Nous avons mis en place les protocoles et adapté les moyens nécessaires à la protection de la population.
Les services scolaires, périscolaires, les services de proximité « La Ruche » ont été maintenus dans le respect des règles sanitaires.
Nous reviendrons vers vous dès que des directives précises seront annoncées par le gouvernement.
Prenez bien soin de vous et de vos proches, je vous souhaite un agréable été.

Bien cordialement,
Le Maire,
Joël JAMIN

Edition n°1/2020

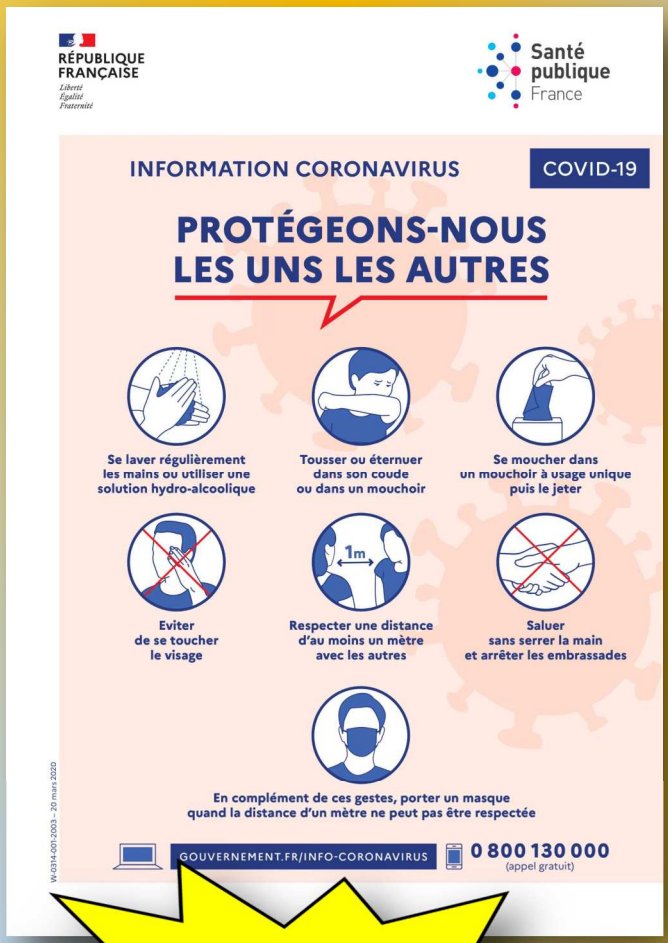

Le port du masque sera obligatoire à partir du 20 juillet 2020 dans les lieux publics clos.

VIE LOCALE

Fermeture des lieux recevant du public

La crise sanitaire actuelle nous oblige à la prise de précautions. Aussi, en l'état actuel des directives gouvernementales, nous avons décidé pour le moment de maintenir la fermeture de la salle « Les Roussoles », l'aire de loisirs, les toilettes publiques j***usqu'au 31 août inclus.***

Nous vous remercions pas avance du respect de ces consignes et nous vous donnons rendez-vous au plus vite, nous l'espérons, pour planifier ensemble de nouveaux événements.

Habitations

Vous avez été destinataire d'une plaque avec le numéro de votre habitation. Ces renseignements sont utiles et permettent de mieux vous identifiez.

Cette information importante est utile aux services de secours, de santé, aux services municipaux et à la distribution de votre courrier, c'est pourquoi nous demandons aux habitants qui ne l'ont pas encore fait, de poser votre plaque et d'inscrire lisiblement sur votre boîte aux lettres, les noms de toutes les personnes qui habitent à cette adresse. Nous comptons sur votre compréhension.

Déchèterie

Depuis lundi 29 juin, les horaires de la déchèterie reviennent à la normale et tous les déchets sont acceptés.

Le port du masque reste obligatoire

Secteur de Loireauxence (Varades)						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9H - 12H30		9H - 12H30		9H - 12H30	9H - 12H30
Après-midi			14H - 17H45		14H - 17H45	14H - 17h45

VIE SCOLAIRE

Transport scolaire

Depuis le 8 juin, les familles peuvent procéder à l'inscription en ligne de leurs enfants pour obtenir leur abonnement annuel 2020-2021 au transport scolaire du réseau Aléop. Carte réutilisable, nouveau module d'affichage des fiches horaires, inscription en quelques clics sur www.aleop.paysdelaloire.fr Attention : les élèves déjà inscrits cette année doivent conserver leur carte.

La rentrée scolaire pour les élèves sera le mardi 1er septembre 2020

Pour les familles qui ne l'auraient pas encore fait (seulement pour les nouvelles inscriptions), pensez à venir inscrire vos enfants à la mairie.

SANTÉ - SOCIAL

Plan canicule

Les personnes en situation de fragilité sont invitées à s'inscrire sur le fichier communal. Outre les personnes de plus de 65 ans, le dispositif concerne les plus de 60 ans déclarés inapte au travail et adultes en situation de handicap.

Dans les deux cas, nous sollicitons des bénévoles pour pouvoir assurer certaines missions. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie en indiquant leur adresse, numéro de téléphone, profession et/ou compétence.

Plan communal de sauvegarde (PCS)

« Le **plan communal de sauvegarde** (**PCS**) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Depuis le lundi 22 juin 2020, le bulletin d'information Covid-19 des Pays de la Loire est publié uniquement les mardis et vendredis.

L'évolution positive de la situation épidémique en Pays de la Loire et des indicateurs montrent qu'il n'est plus pertinent de communiquer chaque jour ces chiffres. Lien que vous pouvez retrouver sur le site dans l'onglet « Vie pratique —Agence Régionale de Santé ».

Centre de santé Erdre et Loire

À RETENIR

Toute l'équipe municipale vous souhaite d'agréables vacances !